

Informations de base	
2019/2091(DEC)	Procédure terminée
DEC - Procédure de décharge	
Décharge 2018: Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	
<b>Subject</b>	
8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux										
Parlement européen	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Commission au fond</th><th>Rapporteur(e)</th><th>Date de nomination</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CONT Contrôle budgétaire</td><td>CZARNECKI Ryszard (ECR)</td><td>01/10/2019</td></tr> <tr> <td></td><td>Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&amp;D) BOYER Gilles (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE /NGL)</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	CONT Contrôle budgétaire	CZARNECKI Ryszard (ECR)	01/10/2019		Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) BOYER Gilles (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE /NGL)	
Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination								
CONT Contrôle budgétaire	CZARNECKI Ryszard (ECR)	01/10/2019								
	Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) BOYER Gilles (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE /NGL)									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Commission pour avis</th><th>Rapporteur(e) pour avis</th><th>Date de nomination</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ECON Affaires économiques et monétaires</td><td>EPPINK Derk Jan (ECR)</td><td>16/09/2019</td></tr> <tr> <td>EMPL Emploi et affaires sociales</td><td>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	ECON Affaires économiques et monétaires	EPPINK Derk Jan (ECR)	16/09/2019	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination								
ECON Affaires économiques et monétaires	EPPINK Derk Jan (ECR)	16/09/2019								
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.									
Commission européenne	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DG de la Commission</th><th>Commissaire</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Budget</td><td>OETTINGER Günther</td></tr> </tbody> </table>	DG de la Commission	Commissaire	Budget	OETTINGER Günther					
DG de la Commission	Commissaire									
Budget	OETTINGER Günther									

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

27/06/2019	Publication du document de base non-légalisatif	COM(2019)0316 	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
02/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0042/2020	
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0073/2020	Résumé
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/2091(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00795

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.861	05/12/2019	
Avis de la commission	ECON	PE643.141	27/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE646.997	31/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0042/2020	02/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0073/2020	13/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05761/2020	06/02/2020	

Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé

**Acte final**

Budget 2020/1846  
JO L 417 11.12.2020, p. 0035

## Décharge 2018: Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)

2019/2091(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Autorité pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 604 voix pour, 64 contre et 25 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

### ***États financiers de l'Autorité***

Le budget final de l'Autorité pour l'exercice 2018 s'élevait à 25.207.008 EUR, soit une augmentation de 5,03% par rapport à 2017. L'Autorité est financée par une contribution de l'Union (9.365.000 EUR, soit 37,15 %) et par les contributions des autorités nationales de surveillance des États membres (15.742.008 EUR, soit 62,45 %).

### ***Gestion budgétaire et financière***

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 100 %, soit une augmentation de 0,21 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 85,48 %, ce qui représente une baisse de 2,61 % par rapport à 2017.

Le Parlement a noté que la charge de travail de l'Autorité est en constante évolution et comprend à la fois des tâches réglementaires et l'application et la mise en œuvre du droit de l'Union.

### ***Autres observations***

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics et La prévention des conflits d'intérêts.

En particulier, ils ont noté que :

- la majorité des travaux prévus par l'Autorité (218 produits et services) ont été exécutés avec succès et que 25 produits et services ont subi des retards mineurs en raison de l'insuffisance des ressources, mais aussi de changements dans les exigences et les priorités;
- une surveillance plus étroite est nécessaire dans certains États membres afin de remédier aux vulnérabilités des marchés d'assurance de ces États membres et de protéger les consommateurs contre les pratiques déloyales des compagnies d'assurance multinationales;
- l'Autorité s'emploie activement à identifier les possibilités d'efficacité et de synergies avec d'autres agences, en particulier avec l'Autorité bancaire européenne (ABE) et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), sa priorité étant d'élaborer, en coopération avec l'ABE et l'AEMF, des orientations communes sur la manière d'intégrer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans la surveillance prudentielle;
- au 31 décembre 2018, 95,54 % du tableau des effectifs étaient pourvus avec 107 agents temporaires engagés sur les 112 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 101 postes autorisés en 2017);
- la participation déséquilibrée des hommes (six membres) et des femmes (un membre) au conseil d'administration est regrettable;
- une diminution future des recettes de l'Autorité est possible en raison du retrait du Royaume-Uni de l'Union.